

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DELIBERATION N° 19-26

OBJET : SUBVENTION A L'INVESTISSEMENT ET A L'INSTALLATION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF AIDA – AIDE INTERCOMMUNALE AU DEVELOPPEMENT AGRICOLE – GAEC DES BUGNONS LA BAUCHE

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf mars à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 12 mars 2019

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 36 Présents : 29 Votants : 32</p> <p><u>Résultat du vote :</u></p> <p>Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Cédric MOREL, Céline BOURSIER, Nathalie HENNER, Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET, Bertrand PICHON-MARTIN (Saint-Laurent du Pont) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Jean Paul PETIT (Saint-Pierre d'Entremont 38) ; Louis BOCCHINO (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p><u>Pouvoirs :</u></p> <p>Martine MACHON à Gérard ARBOR ; Christiane MOLLARET à Jean-Louis MONIN ; Cédric VIAL à Myriam CATTANEO</p>
--	--

CONSIDÉRANT que le conseil communautaire réuni le 15 décembre 2016 a délibéré en faveur de l'octroi d'aides directes aux agriculteur au travers du dispositif AIDA,

CONSIDÉRANT la délibération modifiant le règlement d'attribution en date du 25 juin 2018,

CONSIDÉRANT les dossiers de demandes d'aides reçus à la CCCC, présentés ci-après,

CONSIDÉRANT l'examen par la Commission Agriculture Forêt Patrimoine réunie le 19/11/2018,

- Aide à l'installation GAEC des Bugnons – J-M. LORIDON – La Bauche

Installation à titre principal dans un cadre familial au sein du GAEC des Bugnons : exploitation bovin laitier, en reprise d'une exploitation en cessation d'activité.

Le GAEC des Bugnons livre la totalité de sa production à la coopérative laitière des Entremonts, avec un fort redressement des litrages produits.

La Commission émet un avis positif :

- le porteur de projet répond aux critères d'éligibilité des aides AIDA
- le projet présenté répond à 3 des critères soutenus pour les projets d'installation, à savoir : vente de la production en circuit court et local ; travail de reconquête de friches et bordures ; implication effective dans les structures agricoles locales (CUMA)
- sur la base de ces éléments, le montant d'aide AIDA est de 3 500€. Ce montant respecte les limites d'aide applicables aux projets d'installation, ne dépassant pas 40% des dépenses d'investissement – autres aides publiques incluses.

➤ Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

- **ACCEPTÉ** l'attribution d'une subvention de 3 500 € au projet d'installation porté par J-M. LORIDON,
- **PROCEDE** à la signature de la convention de reversement, et au versement après réception des pièces justificatives.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 22 mars 2019.


Le Président,

Denis SEJOURNE.